

## Rives du Lac :

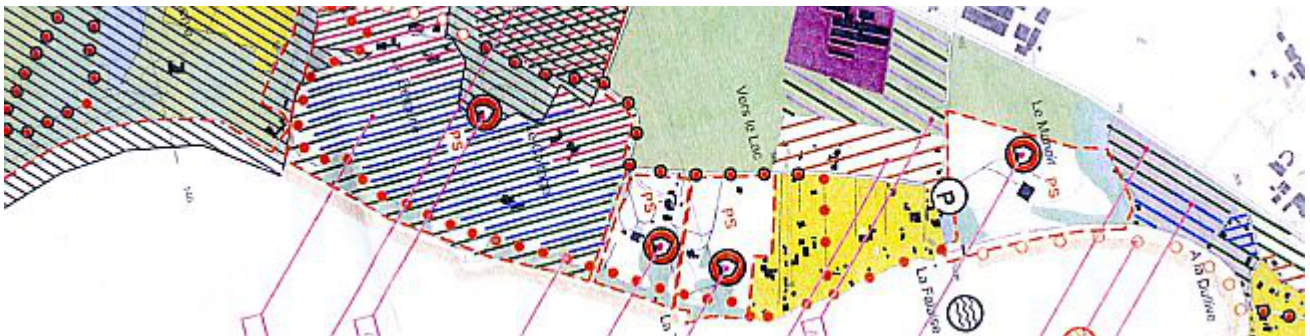
Intervention de Patrick Uebelhart  
lors du Conseil Communal du 17 novembre 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et pour le travail réalisé qui nous permet de considérer avec exactitude l'état des servitudes grevant les parcelles situées entre la Dullive et la Bergerie.

Je suis conscient de la complexité de ce dossier et des enjeux majeurs qui y sont liés, tant pour une population régionale d'environ 20'000 personnes que pour les quelques riverains concernés.

Cependant au nom des VDG et en tant que président du groupe référendaire, **je ne peux accepter les conclusions de la Municipalité qui met sa priorité dans la négociation d'un cheminement qui passe à l'arrière des propriétés riveraines** entre la plage et la Bergerie.



D'une part, parce que de nombreux riverains ont déjà bénéficié d'avantages personnels pour ces servitudes sans que la collectivité ne puisse en tirer un quelconque avantage.

D'autre part, parce que **notre population mérite mieux** que quelques dizaines de mètres d'accès au lac alors que notre commune possède le plus long littoral sur la partie suisse du lac Léman.

A la veille d'une votation en lien avec cette problématique et au nom des 1701 signataires du référendum et de la grande attente qui nous a été exprimée par la population, au nom également du respect des lois fédérales et cantonales qui définissent que les rives appartiennent au domaine public (art 664 du cc) et de la position de l'office fédérale du développement territorial qui affirme, et je cite, qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci, **je demande à la Municipalité de se mettre à l'écoute de la**

population et de porter son effort prioritairement sur le cheminement au bord du lac préconisé par le plan directeur cantonal.

Le comité référendaire, ne demande qu'un simple passage, sans nécessité d'expropriation puisque de nature publique, ainsi que la mise en œuvre du tracé préconisé par le plan directeur qui tienne compte, pour notre commune, des restrictions liées à la préservation des milieux les plus sensibles.

D'autres communes, comme dernièrement St-Prex, Lutry et la Tour de Peilz, ont fait valoir leur droit et se sont battues avec succès pour offrir des cheminements au bord du lac à leurs concitoyens.

**Notre population mérite d'avoir des Autorités municipales et communales courageuses qui se mobilisent pour le bien de la majorité de ses citoyens.**

Qu'on se le dise, la balle est dans notre camp. A nous de jouer !

Au nom des VDG et du comité référendaire  
P.Uebelhart, conseiller